

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD

COMpte RENDU DE CHANTIER N°11

du : 29 Août 2012

Prochain rendez-vous le : mercredi 5 Septembre à 9h00 à Ravaud

| INTERVENANTS | | Diffusion | téléphone | courriel |
|-------------------------|--|-----------|--|--|
| Mairie d'Aussac-Vadalle | M. LIOT – Maire | X | 06-77-77-12-14 | gliot@wanadoo.fr |
| Mairie d'Aussac-Vadalle | M. BRUNET – Adjoint | X | 06-13-25-44-50 | jacky_brunet@orange.fr |
| ADA Aigre | M. BOURUT M. BOUCHERON (enrobés) M. JABOUILLE (signalisation) M. PAIRAUT (ouvrage) | X | 06-31-63-99-13 06-31-22-07-37 06-32-92-00-27 06-32-92-00-34 | sbourut@cg16.fr jcboucheron@cg16.fr djabouille@cg16.fr jppairault@cg16.fr |
| DIRA | M. MOMPEIX (M. BROUSSARD) | X | 05-45-94-52-63 | eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr |
| SDEG 16 | M. MAURILLON | X | 06-19-58-09-82 | cmaurillon@sdeg16.fr |
| SDEL 16 | M. ACHAIN | X | 06-20-90-64-28 | bachain@charentes-energie.sdel.fr |
| SCOTPA | M. EPRON (conducteur travaux) M. DUBOIS (Chef chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. LAURENT (SARL Romoeuf) | X | 06-76-78-10-19 06-84-97-61-26 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80 | d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr tlaurent.romoeuf@wanadoo.fr |
| JARDINS DE L'ANGOUMOIS | M. REVault (directeur) M. ALAMARGOT (chantier) | X | 06-08-24-56-18 05-45-65-80-10 | jardins.angoumois@wanadoo.fr |
| Maître d'œuvre ERI | M. HAUQUIN | X | 05-45-21-21-54 | eriang@wanadoo.fr |

N.B : L'absence d'observation sur le contenu du présent compte rendu avant un délai de 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

1) PLANNING

Rappel :

- *Notification du marché : 16 avril 2012*
- *Le planning SCOTPA a été transmis. Son intervention débutera le 04/06 et prendra fin le 27/07.*
- *Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre.*

- ❖ L'Ada a réalisé la couche de roulement.
- ❖ Suite aux travaux supplémentaires et aux adaptations du chantier, une prolongation de délais de 4 semaines a été établie. La fin des travaux est reportée au 14/09.

2) ORGANISATION DU CHANTIER

Rappel :

- *Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères. Le passage d'engins agricoles doit rester possible pendant la période de moisson.*
- *L'Ada a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider le déplacement des panneaux d'agglomération. La pose des panneaux sera réalisée par l'Ada. Un point sera à faire avec M.JABOUILLE (Ada) pour le positionnement de ces panneaux.*
- *La déviation sera maintenue jusqu'à début septembre. Les arrêtés de voirie devront être prolongés en conséquence.*

- ❖ Une copie des plans de récolelement sera adressée à l'Ada.

3) AVANCEMENT

Rappel :

- *Le mur de soutènement est terminé.*
- *Les dalles de répartition de la passerelle ont été réalisées à l'emplacement indiqué par le maître d'ouvrage, la passerelle a été posée.*

- ❖ L'entreprise SCOTPA termine l'empierrement et le réglage des trottoirs.
- ❖ L'enrobé des entrées sera réalisé en deux temps. Une première intervention est prévue pour le mercredi 29 août après-midi.
- ❖ Les enduits sur trottoir seront réalisés semaine prochaine.
- ❖ L'entreprise Romoeuf a débuté la réalisation de l'abris bus.
- ❖ Dans la zone bassin, il reste la bordure pierre et la marche de l'escalier à mettre en œuvre avant la réalisation du béton désactivé.
- ❖ Les panneaux d'agglomération ont été déplacés.
- ❖ L'escalier en rondins a été réalisé.
- ❖ La pose du mobilier (bancs, table, barrière, potelets) débutera mi-septembre.
- ❖ JARDINS DE L'ANGOUMOIS interviendra semaine prochaine pour terminer le nettoyage du sous-bois et l'arrière du transformateur.
- ❖ La taille de la haie est prévue début de semaine prochaine. JARDINS DE L'ANGOUMOIS s'organise avec SCOTPA afin de ne pas retarder la réalisation des enduits.

4) MISE AU POINT DU CHANTIER

Rappel :

- La commune indique que les mâts des panneaux de police seront en RAL5003. L'Ada précise qu'en cas d'accident ou de renouvellement, les nouveaux mâts ne seront pas en RAL5003.
- Le talus à l'arrière du pont côté bois sera rechargé en terre végétale et revêtu de couvre-sol. La variété proposée devra être adaptée aux zones ombragées. L'entreprise a proposé plusieurs variétés ce jour, la commune choisira avec son personnel d'entretien des espaces verts.
- Des arbustes seront plantés en amorce du chemin existant longeant le bois.
- La commune demande a se que la berge en prolongement du mur en pierre du lavoir soit consolidée en enrochement. SCOTPA a réalisé les travaux et transmis le devis correspondant. Une balance financière sera établie.
- La résine des accès riverains sera "Rouge automne 2,5/5" et celle des traversées piétonnes "Jaune FT 2,5/5" de chez 3D.
- Suite à la réunion du 11/07, 4 arbres supplémentaires sont à abattre (3 petits et 1 gros).

❖ Un point sur la signalisation a été fait avec l'Ada :

- C20a : Gamme 500 – Classe 1 (en complément)
- A13b+A3 : Gamme 1000 – Classe 1
- B15 : Gamme 850 – Classe 2
- C18 : Gamme 700 – Classe 2
- Hauteur sous panneaux = 2.10m

Les panneaux ont été implantés ce jour.

- ❖ La commune demande à Jardins de l'Angoumois de tailler la haie du riverain de la séquence 2, afin d'obtenir la largeur de cheminement prévue. *Le devis de travaux supplémentaires proposé a été accepté par la commune.*
- ❖ La commune souhaite que le béton désactivé est une teinte marron. Il sera donc ajouté des graviers roulés marron en complément du calcaire prévu en base.
- ❖ Pour combler la différence de niveau entre la bordure et le seuil du riverain de la zone bassin, une bordure P1 (ou P2 si besoin) ton pierre sera mis en place. L'espace entre les deux bordures sera réalisé en béton désactivé. Au niveau de ce seuil, le béton devra être à -1cm fini.
- ❖ La jardinière arrondi de la zone bassin sera remontée de +20cm côté bassin et une marche supplémentaire sera réalisée sur le petit escalier côté riverain.
- ❖ La commune souhaite que les travaux supplémentaires suivants soient réalisés :
- Balayage du lavoir (compris évacuation des excédents).
 - Pose de pierre entre le lavoir et l'enrochement/l'escalier.
 - Pose de l'évier en pierre sur jambage pierre.
 - Pose de parpaing le long du mur riverain au niveau de la jardinière de la séquence 1.

Il est demandé à SCOTPA de transmettre un chiffrage de ces prestations.

- ❖ L'enrobé des entrées devra être prolongé jusqu'aux portails des riverains (3 entrées concernées).
- ❖ A la demande de la commune, l'abri bus a été déplacé et un arbre supplémentaire a été implanté.

5) REMARQUES GENERALES

Rappel :

- *Le rehaussement des parapets du pont sera réalisé par les services du conseil général.*
- *Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.*

6) RESEAUX

Rappel :

- *L'éclairage pourra être coupé pendant 3 à 4 semaines, les riverains en sont informés.*
- *Le SDEL a déposé les poteaux existants.*
- *La Lyonnaise des eaux a mis en place des bouches à clé réhaussables.*
- *Une proposition financière a été établie pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière. La commune a donné son accord, un avenant a été établi.*

- ❖ Le SDEL est intervenu pour poser les candélabres.
- ❖ Tous les poteaux ont été déposés.

Prochaine réunion :

Le mercredi 5 septembre à 9h00 sur site.

Ce compte-rendu tient lieu de convocation.

7) REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



29/08/2012



29/08/2012



29/08/2012



29/08/2012



29/08/2012



29/08/2012